

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : 48	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents : 46	
Nombre de membres votants : 47	
Date de convocation : 23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération : 1689 - 2026-04-29	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.

Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Douve et de la Taute du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Douve-Taute : Election des représentants

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) est intégrée dans le périmètre du SAGE Douve-Taute et elle est membre de la Commission Locale de l'Eau.

Le SAGE Douve-Taute est un outil de gestion de la ressource en eau. Il définit les enjeux, fixe les objectifs et les règles pour une utilisation équilibrée et une meilleure protection de l'eau et des milieux aquatiques. Le projet a pour vocation de concilier les usages qui convoitent ces ressources et de répondre aux enjeux du bon état des eaux souterraines et des rivières.

Le SAGE est piloté par la CLE, instance décisionnaire composée pour moitié d'élus, d'un quart d'usagers et d'un quart de services d'État.

La CLE a pour mission :

- d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Douve-Taute, à savoir qu'elle :
 - Ouvre et amène les débats sur la gestion des eaux superficielles et souterraines ainsi que des milieux aquatiques du bassin versant de la Douve et de la Taute,
 - Recueille les avis et informations nécessaires à la prise de décisions éclairées concernant les questions de l'eau, valide chacune des étapes du SAGE,
 - Soumet à l'approbation de l'autorité préfectorale le projet de schéma dont la composition est fixée par l'art R212-40 du code de l'environnement,
 - Adopte par délibération le projet de schéma à l'issue de l'enquête publique et transmet sa délibération au Préfet.
- de réviser et suivre l'application du schéma.

La CLE et le SAGE sont portés par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et animés par le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDEAU 50). Elle se réunit 4 à 6 fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, élisent **Monsieur Bertrand FLAMBARD délégué** représentant de la CCBDC au sein de la CLE du SAGE Douve-Taute.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

